Secrétariat permanent : Organisations, cours souscriptions, bourses, comptes rendus, *Chronique sociale de France*, 16, rue du Plat, Lyon.
Secrétariat de la session de Bordeaux, salle de Guyenne, rue Combes, 5.

Chambre des Députés

Séance du mercredi 30 juin

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

LA CONVENTION AVEC LES MESSAGERIES MARITIMES

La Chambre reprend la discussion de la convention avec les Messageries maritimes.

Le ministre des Finances défend le projet.

Nous avons en dix ans, dit M. Caillaux, dépensé 693 millions pour développer notre marine marchande.

Quel a été le résultat ?

Entre 1900 et 1907, sur l'ensemble des mouvements d'entrée et de sortie dans nos ports, le pavillon français a baissé de 29 à 25 %.

Dans le même temps, la puissance totale des flottes à vapeur du monde s'est élevée de 14 à 20 millions de tonnes.

La nôtre n'a monté, dans cette période, que de 527 000 à 740 000 tonnes, accroissement qui ne correspond point au précédent.

Nous avons, et c'est là qu'est le mal, dispersé nos efforts, notre argent, et cette dispersion a abouti à des résultats négatifs.

Le projet actuel a pour but de mettre fin, sans exiger de plus grands sacrifices, à un état de choses aussi difficile.

Or, le contrat avec les Messageries maritimes expire en 1912.

Ne pas le renouveler dès maintenant, c'est s'exposer à se trouver en 1912 devant le néant, où à voir l'Etat contraint d'accepter alors des conditions léonines, en même temps que les constructions neuves nécessaires n'auront pas même été commencées.

Le projet a été étudié par le gouvernement entier, et approuvé par les Commissions du budget et des postes et télégraphes de la Chambre.

On critique l'absence d'adjudication.

Mais, depuis 1851 que l'Etat a renouvelé à maintes reprises son contrat avec les Messageries maritimes, jamais il n'y a eu d'adjudication.

En 1908, la Commission des postes et télégraphes repoussait ce mode d'organisation pour le service postal des Antilles, et demandait au gouvernement de traiter de gré à gré avec la Compagnie générale transatlantique.

Il l'a fait, et s'en est très bien trouvé.

Laisser tomber une grande entreprise nationale comme celle des Messageries maritimes, ainsi que le déclarait le rapporteur de la Chambre de commerce de Marseille, serait détruire une de nos forces.

C'est alors que nos concurrents étrangers pourraient parler de la décadence de notre marine marchande !

Nous devons, d'autre part, nous méfier des organisations qui, sous couleur de réclamer pour elles les services qui motivent ce débat, visent uniquement à faire une affaire financière.

Les adjudications ne sont plus, à notre époque, que matière à coalitions entre concurrents apparents : (Très bien ! sur divers bancs) y recourir serait faire jouer à l'Etat le rôle de dupe.

Jamais, d'ailleurs, ni pour les chemins de fer, ni pour les grands transports maritimes, on n'a procédé par adjudication.

Après une suspension de séance d'un quart d'heure, M. Caillaux poursuit son discours.

Il se refuse, pour sa part, à renouveler le système d'une subvention forfaitaire majorée.

Il le remplace par un autre, qui limite les sacrifices de l'Etat, lui permet de partager les bénéfices de l'entreprise et lui donne un droit de contrôle sérieux sur celle-ci.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

POUR LES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE

Le gouvernement a déposé aujourd'hui la demande de crédit extraordinaire de 1 800 000 fr. pour venir en aide aux victimes des tremblements de terre du Midi (Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

La Commission du budget DE 1910

La nouvelle Commission du budget comprend 22 membres sortants et 11 membres nouveaux. Les 11 nouveaux sont :

MM. Bourély, Saumande, Charles Deloncle, Malvy, Chailley, Ajam, Puech, Lenoir, Argeliès, Emmanuel Brousse et Gérald.

Ils ont été élus en remplacement de MM. Beauregard, Jourde, Raoul Péret, Ridouard, Emile Constant, Guernier, Albert Sarraut, Desplas, amiral Bienaimé, Chautard et Le Hérissé.

Après son élection, la Commission s'est réunie pour se constituer.

M. Maurice Berteaux a été réélu président, et M. Paul Doumer rapporteur général.

Ont été nommés vice-présidents : MM. Dubief, Klotz, Renoult, Salis, Clémentel, Chastenet et Gérald.

Secrétaires : MM. Malvy, Brousse, Charles Deloncle.

Voici maintenant la liste des rapporteurs :

Finances, M. Massé ; Justice, Bourély ; Affaires étrangères, Paul Deschanel ; Intérieur, Arago ; Guerre, Cochery ; Marine, Henri Michel ; Commerce, Chaumet ; Colonies, Messimy ; Instruction publique, Steeg ; Beaux-Arts, Buyat ; Travail, Puech ; Agriculture, Noulens ; Travaux publics, Janet ; Postes et Télégraphes, Charles Dumont ; Cultes, Malvy ; Algérie, Saumande ; Chemins de fer de l'Etat, Chaigne ; Conventions, Argeliès ; Protectorats, Chailley ; Légion d'honneur, Dulau ; Troupes coloniales, Ajam ; Imprimerie nationale, Emmanuel Brousse.

Que pensent les nouveaux commissaires du budget que le gouvernement leur a préparé ?

Des explications échangées et des avis exprimés avant et après le vote, on peut déduire que la nouvelle Commission est, à la presque unanimité, opposée aux impôts nouveaux proposés par le ministre des Finances.

L'impôt sur les chiens, sur le timbre de quittance entre 2 et 10 francs, la surtaxe sur les débitants, la taxe sur les essences d'automobiles, n'ont été retenus par aucun commissaire.

Les taxes sur les mines, les affiches et la vanilline ont été acceptées avec des réserves.

Quant à l'impôt successoral, il rencontre de nombreux adversaires. Les uns, comme M. Henri Michel, disent qu'il ne faut pas « casser la tirelire » et entamer, pour l'équilibre du budget prochain, une ressource réservée pour la dotation des retraites ouvrières. Les autres combattent le projet au fond comme inéquitable et dangereux.

Certains, comme M. Buyat, ont fait observer que la plupart des dépenses écartées par le ministre des Finances ne sont qu'ajournées et qu'elles reparaîtront en cours d'exercice, sous forme de crédits supplémentaires.

Mais si les membres de la Commission n'ont pas ménagé leurs critiques aux taxes proposées par le ministre des Finances, il est à remarquer qu'aucun d'entre eux n'a proposé de taxes de remplacement.

En tout cas, il semble que l'on peut dire que la plupart des impôts nouveaux sont condamnés d'avance.

Et alors, l'équilibre budgétaire ?

M. FALLIÈRES ET SAINT ÉTIENNE

L'empereur François-Joseph vient de conférer à M. Fallières la grand'croix de l'Ordre de Saint-Etienne. Notre président a désormais un nouveau patron qu'il ne manquera pas d'imiter.

Saint Etienne fut le Clovis de la Hongrie : elle lui dut son autonomie nationale et sa foi chrétienne.

M. Fallières se souvient sans nul doute qu'il est le successeur de Clovis.

Saint Etienne offrit au Saint-Siège l'hommage-lige de son royaume. Quel dommage que la loi de séparation empêche M. Fallières de prosterner la France aux pieds de Pie X !

Saint Etienne dota magnifiquement d'innombrables évêchés, monastères, églises. M. Fallières signe presque tous les jours des décrets qui n'ont pas précisément un but semblable. Mais

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de son cœur.

La grand'croix de Saint-Etienne fera donc bien sur la poitrine de M. Fallières !

La grève des inscrits maritimes

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clemenceau.

La séance, qui a été très courte, a été consacrée à l'examen de la situation créée par la prolongation de la grève des inscrits maritimes.

M. Ditte, président du tribunal civil de la Seine, qui a été choisi comme arbitre pour résoudre le désaccord entre les armateurs et les grévistes, va être prié de rendre sa sentence dans le plus bref délai possible.

Une conférence aura lieu dans la soirée au ministère de l'Intérieur, entre MM. Clemenceau, président du Conseil ; Cruppi, ministre du Commerce ; Alfred Picard, ministre de la Marine, et MM. Jules Charles-Roux et André Lebon, représentants des armateurs.

Incidents divers

La grève des inscrits maritimes continue à Marseille.

De nombreux incidents se sont produits hier.

Un soutier de la Compagnie transatlantique, sortant des bureaux de cette Compagnie, fut entouré par une bande de grévistes qui le rouèrent de coups. Ce marin, qui tenta de se défendre, fut frappé de plusieurs coups de couteau et dut être porté à l'Hôtel-Dieu.

Un chauffeur, qui venait de contracter un embarquement, a été assailli dans la rue de la Cathédrale par cinq inscrits maritimes, qui l'ont roué de coups et assez grièvement blessé.

Dans un bar, quelques inscrits maritimes qui venaient d'accepter un embarquement furent pris à partie par un groupe de grévistes. Une bagarre s'ensuivit ; il y eut échange de coups et on releva de part et d'autres quelques blessés.

L'AFFAIRE LEMOINE

Au début de l'audience de cet après-midi, et avant de donner la parole à Me Labori, le tribunal a entendu un marchand de diamants, M. Gruet, qui a déclaré que Lemoine lui avait acheté 1 500 carats de boart et 130 carats de diamants bruts.

Il lui avait fait piler le borat et lui avait acheté un pilon et un mortier pour piler le diamant.

Lemoine a reconnu ces faits, et le président a constaté que chaque achat de diamants précédait de deux ou trois jours chaque expérience de Lemoine.

Me Labori a soutenu ensuite que son client pouvait être un mystificateur, mais qu'il n'était pas un escroc.

Pour qu'il y ait escroquerie, a-t-il dit, il aurait fallu que Wernher ait été dupe des manœuvres de Lemoine, ce qui n'a pas été.

Une altercation assez vive a eu lieu à ce moment entre Me Barboux et Me Laborie.

Le président y met opportunément fin.

SÉNAT

Séance du mercredi 30 juin

La séance est ouverte à 3 h. 25 par **M. Antonin Dubost.**

On adopte un projet concernant des échanges de terrain entre les communes de Lantosque et de Lucérain (Alpes-Maritimes).

M. le général Picquart déclare qu'au sujet de la réforme de l'artillerie, réforme qui se trouvera forcément retardée par les vacances, il devance le vote du projet en demandant aux Chambres le vote de 6 millions.

La cultuelle de Sains-les-Fressin

M. Raoul Ancel. — Je voudrais savoir comment M. Briand a pu concilier les dispositions de la loi de 1905 sur la séparation avec ses propres déclarations et la jurisprudence établie, lorsqu'il a attribué les biens de la Fabrique de Sains-les-Fressin à une association cultuelle soi-disant catholique de Sainsles-Fressin et Torcy.

L'orateur rappelle plusieurs passages des discours de M. Briand contraires aux schismatiques.

Vous savez qu'il ne peut pas exister de cultuelle catholique. Et, par conséquent, en attribuant les biens à une cultuelle, vous êtes allé à l'encontre de vos propres déclarations.

Si nous examinons les statuts de la cultuelle de Sains-les-Fressin, nous trouvons que l'association choisit elle-même le curé de la paroisse, par conséquent, elle s'écarte des règles générales du culte catholique.

A Torcy et Sains-les-Fressin, personne n'a pu ignorer que le prêtre choisi par la cultuelle était interdit par l'évêque d'Arras, car chaque électeur a été averti de la décision épiscopale par pli fermé.

Mais s'il fallait plus, on trouverait dans les statuts mêmes de la cultuelle de quoi établir que M. l'abbé Jouy n'est pas resté fidèle à l'Eglise catholique, car on y relève cette déclaration que les croyances catholiques sont un amas de monstruosités.

En présence de cette situation, l'évêque d'Arras désigna M. l'abbé Calloin pour remplir les fonctions de curé à Sains-les-Fressin.

Cet ecclésiastique s'appuyant sur la jurisprudence réclama l'église ainsi qu'il y avait droit, ayant seul reçu l'institution de l'évêque.

Toutes les démarches ont été régulièrement faites, ainsi donc vous ne pouviez ignorer, Monsieur Briand, que vous attribuiez des biens à des schismatiques.

Je ne viens pas ici pour réclamer des biens que l'Eglise a abandonnés, mais je viens comme législateur rappeler au respect des textes législatifs. (Très bien ! à droite.)

Donner les biens des Fabriques à des schismatiques serait une nouvelle insulte à l'Eglise, et nous avons le droit d'insister pour que les pauvres obtiennent les biens qu vous leur avez promis.

Je veux maintenant appeler l'attention sur ce fait que vous avez par votre décret, Monsieur Briand, interrompu le cours de l'action intentée devant le tribunal et exercé une pression sur les juges qui devaient décider de la restitution de l'église aux catholiques. (Très bien ! à droite.)

Dans les déclarations faites au Parlement par M. Briand, on relève d'innombrables protestations qu'il ne veut pas « donner les biens de l'Eglise en prime au schisme ».

Que vient donc de faire M. Briand, sinon de donner cette prime aux schismatiques de Sains-les-Fressin.

M. Briand n'a pas moins méconnu la jurisprudence confirmée par un très grand nombre de jugements, notamment ceux de Clamecy, Agen (affaire de Puymasson). Dans ce dernier cas, le tribunal a nettement reconnu que seul le prêtre en communion avec l'évêque avait droit à l'Eglise.

M. Briand. — C'est très bien !

M. Ancel. — Le tribunal a bien jugé et le ministre a mal agi. (Appl. à droite).

J'attends vos explications pour savoir comment vous pouvez justifier et les textes et les décisions que j'ai cité avec l'acte que vous avez commis. (Appl. à droite).

M. Briand. — Je désirais beaucoup cette question, pour pouvoir m'expliquer sur une question très intéressante.

J'ai attribué les biens de la Fabrique de Sains à une cultuelle.

Cette association s'est formée d'anciens membres de la Fabrique, de catholiques notoires, du curé de la paroisse depuis vingt ans. Cette association a réclamé les biens avec l'appui de pétitions signées de la quasi unanimité des habitants.

J'aurais peut-être dû faire l'attribution plus tôt, mais j'ai voulu attendre jusqu'au bout pour voir si une action serait intentée devant les tribunaux.

On ne recourt à la justice qu'à la dernière extrémité, comme à Puymasson et à Culey. Et on préfère le tribunal civil au Conseil d'Etat.

A Sains, le curé qualifié a eu deux ans pour faire valoir ses droits. Pourquoi n'en a-t-il pas profité ?

Pour mon compte je n'ai à m'informer que des formes légales.

Le prêtre a été interdit. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas voulu de violences dans son église et qu'il a répondu : « Mon rôle est de prêcher la paix ». (Appl. à gauche.)

Les inventaires ont été pacifiques dans cette commune, voilà son grand crime.

On a reproché à ce prêtre de n'avoir pas armé de fourches les mains des paysans ; il a démérité.

Je n'ai rien à savoir de tout cela.

Si le prêtre que vous dites qualifié l'était vraiment et pouvait seul dire une bonne messe, il ne devait pas rester dans sa grange, mais faire valoir ses droits en justice.

Jamais les tribunaux n'ont accepté d'encourager le schisme.

Le curé soi-disant qualifié sommait le maire d'expulser le soi-disant schismatique. C'était la guerre civile dans la commune.

Ah ! je sais bien ce qu'on voudrait, c'est de faire le gouvernement juge de la question.

M. Ancel. — C'est une erreur absolue !

M. Briand. — Si je refusais les biens à un prêtre que vous dites schismatique, il me répondrait : « Comment savez-vous que je suis interdit ? » Et je ne pourrais pas lui répondre.

C'est parce que vous ne voulez pas aller devant les tribunaux que vous voulez me faire faire le geste pour vous.

On m'a dit il ne peut pas y avoir d'association cultuelle catholique parce que les encycliques l'ont interdit. Mais, moi, je sais une association vraiment cultuelle étendue à tout un diocèse, reconnue, approuvée par le Saint-Siège, bénie, mais d'une bénédiction qui ne lui a pas porté bonheur car elle n'a vécu qu'un an. (Murmures à droite).

A Sains on aurait pu me la citer en exemple.

Exemple qui m'est précieux car elle montre le parti qu'on aurait pu tirer de la loi de 1905.

Il est la démonstration que nous avions mis entre les mains du clergé, un instrument largement suffisant pour assurer sa vie.

Il ne reste que de savoir si le prêtre est qualifié. L'article 4 règle cette question, et vous pouviez savoir si le Conseil d'Etat veut sauvegarder vos droits.

C'est devant le Conseil d'Etat que devraient être présentés les arguments de M. Ancel.

La séparation est faite, beaucoup plus complète qu'on ne le pense.....

M. Gaudin de Villaine. — Pourquoi poursuivez-vous les évêques ?

M. Briand. — Ils sont des citoyens pour moi, rien d'autre. La justice poursuit les délits qu'ils commettent.

On cherche à provoquer un mouvement sur des ordres venus d'un pays étranger.

Les évêques sont montrés au public comme des martyrs ; on exagère à dessein.

On signale les poursuites contre le cardinal de Bordeaux comme catastrophiques ; on sollicite, par des articles presque menaçants des journaux officieux de Rome les adhésions. En un mot, c'est toute une manœuvre d'ensemble qu'on veut obtenir. (Bruit à droite.)

Pour en revenir à l'affaire de Sains-les-Fressins, je vous rappelle qu'il reste le temps nécessaire pour faire valoir tous les droits et obtenir justice devant le Conseil d'Etat. Et en signant mon décret j'avais pour une part le désir de faire établir un point de jurisprudence. C'est ce que j'ai fait entendre dans ma réponse à M. Denys Cochin, qui est un peu schismatique, car il veut utiliser toutes les lois françaises. (Réclamations à droite. — Appl. à gauche.)

La séance continue.

Correspondance télégraphique

L'Officiel publie un arrêté ministériel modifiant, en quelques points de détail, la réglementation antérieure sur la correspondance télégraphique.

Nos lecteurs seront heureux de savoir qu'il leur est loisible d'employer, dans la correspondance privée internationale, soit le français, soit l'une des langues ci-après :

L'albanais, l'allemand, l'anglais, l'annamite (quoc ngu), l'arabe, l'arménien, le bohême (tchèque), le bulgare, le chinois, le croate, le danois, l'esclavonien, l'espagnol (castillan), le finnois, le flamand, le grec, l'hébreu, le hollandais (néerlandais), le hongrois, l'illyrique, l'islandais, l'italien, le japonais, le kisuahili, le laotien, le latin, le luganda, le luxembourgeois, le malais, le malgache, le norvégien, l'onolof, le persan, le petit-russe, le polonais, le portugais, le roumain, le ruthène, le russe le serbe, le siamois, le slovaque, le slovène, le suédois, le turc.

Préfet et "Quinze-Mille" hués

Epouvantable bagarre
Journaliste assommé
Plusieurs blessés

De notre correspondant de Montpellier :

MM. Gauthier, sénateur, et Sarraut, député et ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, qui, depuis quelque temps, ne peuvent se montrer dans leur circonscription sans être vigoureusement conspués, avaient décidé d'accompagner le préfet au concours de la race ovine à Durban, espérant être moins mal reçus dans cette localité.

Ils ont été cependant déçus dans leur calcul. La réception qui leur a été faite est de nature à dissiper toutes les illusions qu'ils pouvaient encore conserver. Parti de Lézignan, le cortège comprenait, en outre des deux « Quinze-Mille », le préfet, le sous-préfet, des commissaires de police et de nombreux agents électoraux.

Dans la traversée du village de Thézan, on avait mobilisé toute la gendarmerie de cette commune et les stores du wagon officiel avaient été soigneusement baissés, en prévision des manifestations hostiles que l'on redoutait.

A Durban, des sifflets nourris saluèrent l'arrivée du cortège ; aussi, après une rapide visite au concours, le préfet, MM. Gauthier et Sarraut et leur suite se réfugièrent dans la salle du banquet, d'où on avait pris soin d'exclure tous les citoyens indépendants.

A la sortie, le défilé est accueilli par des huées formidables. Les coups de sifflet repartent de plus belle et éclatent de toutes parts.

Furieux, quelques blocards de l'escorte officielle se ruent sur M. Marty, rédacteur au *Télégramme de Toulouse*, qui prenait des notes, et le frappent si brutalement qu'il tombe ensanglanté. C'est le signal d'une épouvantable bagarre. Il y a plusieurs blessés dans les deux camps.

Le sous-préfet, qui veut intervenir, est fortement houspillé. Le préfet et les « Quinze-Mille » comprennent que, pour eux, il est temps de déguerpir. Ils n'attendent pas le train qui devait les emmener ; ils montent dans une automobile mandée par dépêche et s'enfuient pendant que la foule continue à les huer et à manifester bruyamment.

MM. Sarraut, Gauthier et Cie se souviendront longtemps de l'accueil qu'ils ont reçu dans leur circonscription.

M. Marc Sangnier candidat à Nancy?

Nous lisons dans *l'Est républicain* :

M. Marc Sangnier, fondateur et président du *Sillon*, a échoué, comme on le sait, récemment à Sceaux, où M. Nectoux, socialiste unifié, a été élu à des élections législatives.

Or, on prête à M. Marc Sangnier, dans les milieux sillonnistes, l'intention de se présenter dans la troisième circonscription de Nancy, contre M. Jean Grillon.

Nous nous faisons l'écho de ce bruit à simple titre documentaire, mais il tend à prendre une certaine consistance.

Les indemnités aux jurés

Le garde des sceaux vient de faire rendre un décret en vertu duquel, sur mandat provisoire délivré par le président du tribunal civil ou le juge de paix du lieu de leur résidence, il pourra désormais être fait aux jurés, par le receveur de l'Enregistrement de leur canton, une avance égale à leurs frais de déplacement à l'aller.

Action libérale populaire

Mouvement de l'A. L. P.

En Lozère. — On télégraphie de Mende : « 700 électeurs réunis à Mende, après avoir entendu une conférence de MM. Delsol et Saint-Yves, délégués de l'A. L. P., acclament le programme de l'*Action libérale* et s'engagent à faire triompher de nouveau l'an prochain la candidature de leur éminent député, M. Jacques Piou. »

Dans le Calvados. — Deux intéressantes réunions organisées par l'A. L. P. ont eu lieu à Dozulé et à Honfleur. MM. Villeneau et Marc Humbert, délégués du Comité directeur, ont parlé avec grand succès sur l'impôt sur le revenu et l'organisation de l'A. L. P.

Dans l'Oise. — M. Antoine Salvetti a donné à Creil une importante conférence libérale à laquelle s'étaient rendus les délégués de tous les Comités de l'A. L. P. du canton et des environs.

Restitution de presbytère

Il y a environ quinze ans, une très honorable famille de la Gaubretière (Vendée) avait fait don de la maison curiale à la commune, avec jouissance à la Fabrique, sous la condition formelle et déterminante qu'elle serait toujours l'habitation du prêtre de la paroisse.

Mis en demeure d'exiger un prix de location ou d'expulser le locataire, le Conseil municipal répondit par une délibération, fortement motivée, que, ne pouvant plus remplir les conditions de la donation, la commune ne pouvait en conserver les avantages, et que, d'ailleurs, la question n'était susceptible que d'une solution : rendre la maison aux donateurs.

M. le préfet vient de rendre son arrêté : le presbytère est purement et simplement restitué à l'excellente famille Acher-Dubois.

Çà et là

Morts d'hier

M. Charles Chantoiseau, ministre plénipotentiaire en retraite, membre correspondant de l'Institut, 79 ans, à *Paris*. — *Le Dr Richard Muther, professeur à l'Université de Breslau.*

Doubles noces d'or

A Bucy-Saint-Liphard (Loiret), deux sœurs mariées le même jour, le 27 juin 1859, célébraient leurs noces d'or le 27 juin 1909. La cérémonie a eu lieu à la messe paroissiale. Les deux couples occupaient des places d'honneur près du sanctuaire, et, pour que la fête fût complète, ils ont reçu la sainte communion. Cette cérémonie avait un caractère si touchant que toute l'assistance était émue jusqu'aux larmes.

Médaille d'or

L'Académie des sciences morales et politiques vient de décerner la grande médaille d'or du prix Audéoud à l'Œuvre des Orphelins de la mer, fondée par l'amiral Gicquel des Touches et dont le siège est à Paris, 5, rue Bayard, où la moindre offrande est reçue avec reconnaissance par le trésorier.

M. Jac, doyen de la Faculté de droit d'Angers

Nous avons le bonheur d'apprendre que M. Ernest Jac est appelé à succéder au regretté M. Gavouyère, comme doyen de la Faculté de droit aux Facultés catholiques de l'Ouest.

M. Jac était l'auteur d'un délicat article anonyme, que nous avons reproduit, sur M. Gavouyère. Comme son ancien maître il est un savant, et, avant tout, un homme de principes.

Nos sympathiques félicitations au nouveau doyen.

On ne lit plus

On ne lit plus : c'est une constatation banale. Cela vient sans doute du changement des conditions de l'existence ; de plus en plus nous sommes surmenés, et si nous jetons les yeux sur un livre ou une revue, ce ne peut être qu'en passant et d'une façon rapide. On comprend mieux maintenant à quel motif a obéi la revue « Jérusalem » en inaugurant récemment une revue de la presse très serrée sur les questions et impressions palestiniennes : tout de suite, d'après le titre et le résumé de chaque article, le lecteur sait s'il y trouvera intérêt et profit. — Le numéro, 0 fr. 30 ; un an, 3 francs. Paris, 5, rue Bayard.

Echos de partout

L'orphelinat agricole de Villez-Champ-Dominel (Eure), vient d'obtenir pour l'exposition de ses miels, une médaille de bronze et un diplôme au concours agricole de Mortagne.

Mardi dernier, M. Jean Nicolay, fils de M. Fernand Nicolay, prêtait serment devant la Cour, à l'âge de 19 ans ! C'est le plus jeune avocat de notre barreau. Nos vœux l'accompagnent.

L'abbé Fonteyna, lieutenant politique de feu l'abbé Daens et dont on annonçait la candidature démocratique chrétienne dissidente à Bruxelles, aux élections législatives de l'an prochain, se retire, annonce-t-on, dans un couvent de Chartreux ou de Trappistes.

Une apparition de mildiou est signalée dans la vallée de l'Hérault.

Les sonneries de cloches

Le tribunal de Troyes vient, conformément aux conclusions de Me Ballot, d'infirmer et d'annuler le jugement du juge de paix d'Ervy, qui avait condamné le curé de Marolles-sous-Lignières pour sonneries prétendues illégales des cloches.

Préfet contre liquidateur

La Cour de Grenoble vient de rendre un important arrêt dans le procès intenté par le préfet de l'Isère à M. Lecouturier, liquidateur, pour obtenir en prélèvement sur la liquidation des Chartreux une somme suffisante à l'entretien de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Pont.

La Cour déboute le préfet, en déclarant que la loi de 1901 n'a point prévu la continuation des œuvres de bienfaisance fondées par les Congrégations.

La conséquence de cet arrêt sera la fermeture de l'hôpital ou la mise de son entretien à la charge des contribuables.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

Dimanche dernier le Comité d'Albi de la L. P. D. F. a célébré la béatification de Jeanne d'Arc. Un concours énorme de population a pris part aux différentes cérémonies de la journée.

*

Mgr l'archevêque de Chambéry adresse à M. le vicaire général Colombain, président du Comité des fêtes de Jeanne d'Arc, une lettre où il le félicite et le remercie du succès obtenu par le triduum en l'honneur de la bienheureuse vierge lorraine.

*

La bonne Lorraine a été fêtée à Cette avec enthousiasme. Un grand nombre de personnes n'ont pu trouver place dans les églises richement décorées en l'honneur de Jeanne. D'éloquents panégyriques furent prononcés par MM. Mause, Guiraud et Boucard. Le dimanche le pavoisement fut général et l'illumination splendide.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH
(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.)

Mme Magnin, château de Cheveneset, par Paray-le-Monial (Saône-et-Loire). — M. l'abbé Gau, curé de Rueil (Seine-et-Oise), 71 ans, dont quarante-huit de sacerdoce. — R. P. Marie-Guillaume Rascalou, Dominicain, à Ryckhott (Hollande), 63 ans, dont quarante et un de profession religieuse. — Mlle Adèle d'Argis, au château de Thouaré (Loire-Inférieure), très dévouée aux œuvres de charité.

Les derniers sont les premiers

La canonisation de l'ouvrier boulanger, le bienheureux Hofbauer, devenu ardent apôtre, mais qui ne commença à étudier qu'après 30 ans, doit exciter le zèle en faveur des bonnes « vocations tardives ».

Celles-ci abondent toujours, mais surtout quand la persécution excite davantage les âmes généreuses au sacrifice.

Comme chaque année, nous indiquons le florissant prieuré de Saint-Michel, exilé à Roux (Belgique), qui ouvre largement ses portes aux vocations tardives. Ecrire au supérieur.

Informations du soir

LA VENTE DE L'ABBAYE DE SOLESMES

De notre correspondant particulier du Mans :

J'apprends à l'instant que l'abbaye de Solesmes et ses dépendances seront mises en vente le 22 juillet prochain devant le tribunal civil de La Flèche, sur la mise à prix de un million.

LE LANCEMENT DU « DANTON »

La préfecture maritime de Brest n'a pas encore reçu du ministre l'ordre de lancement du *Danton*. Toutefois, les derniers préparatifs sont terminés. Les précautions les plus minutieuses sont prises pour éviter les accidents.

On compte que le *Danton* sera relancé dimanche après-midi entre 2 et 3 heures.

AU MAROC

Le directeur de l'*Imparcial* de Madrid, qui fait actuellement un voyage à Fez, confirme que la situation d'Hafid est fort précaire. Le sultan a dû envoyer jusqu'à la garde du palais pour combattre le rogui. C'est à peine s'il dispose encore d'une centaine d'hommes.

LES EVENEMENTS DE PERSE

Saint-Pétersbourg, 30 juin. — Hier soir est parvenue la nouvelle annonçant que le chef des révolutionnaires persans avait répondu négativement à l'ultimatum des chargés d'affaires de Russie et d'Angleterre, relatif à la suspension de sa marche sur Téhéran, car il ne croit pas à la sincérité des promesses du shah au sujet du rétablissement de la Constitution.

La *Novoïé Vrémia* reconnait la gravité de la situation et déclare que le gouvernement russe prendra les mesures militaires nécessaires pour assurer la sécurité de ses nationaux à Téhéran.

EXTRADITION REFUSEE

Gand, 30 juin. — L'étudiant polonais, Miklachewsky, a comparu hier devant la Chambre des mises en accusation, pour entendre statuer sur l'appel interjeté par le procureur du roi de la décision de la Chambre du conseil ordonnant la mise en liberté de ce jeune homme, et estimant qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande d'extradition du gouvernement russe.

La Chambre des mises en accusation a décidé la mise en liberté immédiate de Miklachewsky.

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1909 — 46 —

Le Roi des Andes

QUATRIÈME PARTIE

Lutte et victoire

(suite)

— Oh ! pourquoi ne restez-vous pas, señorita ! dit-elle entre ses sanglots. Si vous vouliez ! Comme Solepto sera triste sans vous ! Tous, ici, avaient plaisir à vous voir, on vous appelait la petite reine. Mais moi surtout, qui vous aime tant, ma douce señorita !

Inès se pencha, mit un baiser sur le front ridé de l'Indienne.

— Moi aussi, je vous regretterai, bonne Alonsa !... Adieu, et merci !

Et sentant que son émotion allait éclater, elle sortit de cette chambre où elle avait vécu pendant quelque temps paisible et choyée, dans la tranquille sécurité de Solepto.

M. Hamelette et Bille l'attendaient dehors, bien émus tous deux. Pendant les jours de sa convalescence, Inès avait eu avec l'ex-socialiste des entretiens où ils avaient abordé la question religieuse. Inès était plus instruite sous ce rapport que la plupart des jeunes filles, même très chrétiennes, elle avait, en outre, l'esprit très lucide, la réflexion très prompte et très juste. En quelques jours, elle avait réussi à enlever à Bille bon nombre de préjugés et d'idées toutes faites contre la religion, fruits de l'instruction laïque, des racontars de journaux mange-curés et des discours de sectaires.

— Ben, Mademoiselle Inès, c'est comme ça que vous abandonnez ma conversion ! dit-il en serrant avec vigueur la main que lui tendait la jeune fille. Vous auriez bien pu rester encore un peu, dites ?... Personne ne s'en plaindrait, pour sûr !

— Qui sait ! vous viendrez peut-être me voir à Paris, Bille ! dit Inès en essayant de sourire. Si vous vous montrez fidèle, il est possible que don Miguel cesse de vous traiter comme un prisonnier.

— Tiens, ça m'amuserait de rentrer à Paris comme Frère de la Justice ! Je jouerais des tours aux gros socialos, ce serait très drôle... Et j'irais vous faire une petite visite, pour sûr, Mademoiselle Inès et Monsieur Jacques.

Tout en parlant, ils s'étaient acheminés vers l'ascenseur. Sur le parcours, tous les habitants de Solepto étaient là, saluant une dernière fois les deux jeunes gens que tous appréciaient et aimaient.

Don Miguel attendait près de l'ascenseur. Il allait accompagner jusqu'en bas ses jeunes hôtes, et les remettrait là aux bons soins d'un de ses lieutenants, un Français, qui les escorterait avec une dizaine d'hommes jusqu'en un point de la montagne où ils trouveraient un arriero affilié aux Frères de la Justice, qui les conduirait à Lima, où M. Sevaldo, prévenu par don Miguel, s'occuperait de les rapatrier.

Une dernière poignée de mains à M. Hamelette, à M. de Salves, à Bille, au bon don Sanche, ému, à don Estevan, sans rancune. L'ascenseur commença à descendre doucement... Une dernière fois, Inès embrassa du regard la mystérieuse cité, toute baignée de la clarté dorée du soleil, toute charmante et coquette avec ses maisonnettes claires et ses jardins, que dominait le pavillon du roi des Andes..

Et, malgré toute sa force de volonté, elle sentit qu'une larme glissait sur sa joue.

Don Miguel, debout à quelques pas d'elle, les bras croisés, la regardait. Il semblait qu'il voulût se remplir les yeux de son image, maintenant qu'il allait la perdre.

Quand l'ascenseur s'arrêta, il aida la jeune fille à descendre. Les hommes attendaient là, avec des mules et des provisions...

Inès tendit ses deux mains à don Miguel, en levant vers lui ses yeux graves et tristes.

— Merci encore !... Jamais je n'oublierai votre bonté, votre délicatesse... et surtout comment vous avez risqué votre vie pour me sauver.

Elle essayait de réprimer l'émotion qui la faisait frémir des pieds à la tête. Mais ce fut en vain, et ses beaux yeux se remplirent de larmes.

Emporté par la souffrance qui lui broyait le cœur, don Miguel murmura d'un ton de prière ardente :

— Si vous vouliez rester !

Elle devint plus pâle encore, et ses mains tremblèrent :

— Vous savez bien que c'est impossible ! dit-elle d'une voix étouffée, mais où passait un souffle de fermeté.

— C'est vrai, je suis fou !... Adieu, dona Inès !

Il effleura de ses lèvres les petits doigts de la jeune fille, puis, se détournant brusquement, serra avec vigueur les mains de Jacques.

— Adieu, mon cher Jacques !... Et si jamais vous avez besoin de moi, n'oubliez pas que je resterai toujours votre ami dévoué.

Quelques instants plus tard, la petite caravane s'ébranla. Don Miguel suivit des yeux, tant qu'il le put, la jeune fille montée sur une des mules... Quand elle eut disparu, il passa sur son front une main qui était glacée.

— Une page de ma vie qui s'efface... une page exquise et douloureuse. Maintenant, il faut me remettre à l'œuvre. Mais je ne me sens plus le même zèle. Elle a introduit en moi un doute sur la parfaite honnêteté des moyens que j'emploie, et même sur l'efficacité du but poursuivi. Qui a raison, d'elle avec sa bonté et sa compassion, ou de moi, le justicier impitoyable ?

V

Inès était depuis six mois demoiselle de compagnie de la vieille comtesse de Sambras.

Ce poste lui avait été procuré par l'intermédiaire de la supérieure du couvent où elle avait trouvé asile à son retour du Pérou. Selon la promesse faite à don Miguel, elle avait refusé de rien dire sur son séjour au milieu des brigands, et Jacques était demeuré également muet.

— Nous avons juré, et à ce prix seulement nous avons obtenu notre liberté.

— Mais M. de Blangard, ses enfants, les hommes qui l'accompagnaient ? s'étaient informés les gens de justice qui enquêtaient sur la mystérieuse disparition du député et de ses compagnons.

— Ils ont tous été mis à mort.

— Pourquoi avez-vous, seuls, été épargnés ?

— Sans doute ont-ils eu quelque compassion en voyant notre jeunesse.

Toutes les instances avaient échoué devant la fermeté d'Inès et de Jacques. On alla jusqu'à les accuser de complicité avec les brigands... Mais presque aussitôt, sous l'action d'on ne sait quelle mystérieuse influence, le ton changea, et les deux jeunes gens furent enfin laissés en repos.

Inès, à la suite des émotions traversées, était restée longtemps souffrante. Lorsqu'elle s'était trouvée un peu remise, elle avait accepté aussitôt l'offre que lui faisait la supérieure, de ce poste de demoiselle de compagnie. Ce n'était pas une sinécure, car la vieille dame était d'humeur fantasque, et sa fille, la marquise de Bronnes, chez qui elle habitait, avait une nature tracassière et tatillonne fort désagréable pour ceux qui vivaient autour d'elle.

Mais Inès était courageuse et douce, elle avait, en outre, un tact très délicat qui savait éviter maintes occasions de froissements. La vieille comtesse l'avait prise en affection, autant du moins que le pouvait sa nature un peu sèche. Mme de Bronnes, occupée par les préparatifs du mariage de sa fille aînée, lui faisait à peu près grâce de ses remarques aigres-douces. Inès se trouvait vraiment là assez tranquille, et elle se fût trouvée presque heureuse sans le souvenir de ces jours passés dans la cité du roi des Andes, sans la souffrance qui ne voulait pas quitter son jeune cœur.

Jacques, quelque temps après leur retour, avait écrit un mot à don Miguel, en l'adressant à son hacienda de Santa-Lucia. Il en avait reçu une réponse charmante, très affectueuse même. Mais d'Inès, il n'était pas question autrement que pour charger Jacques de lui offrir ses hommages respectueux.

Parfois, lorsque l'esprit d'Inès se reportait vers cette courte période de sa vie, elle se demandait si elle n'avait pas rêvé cette étrange aventure. Hélas ! non, tout était réel ; ces événements resteraient imprimés en caractères ineffaçables dans le cœur d'Inès.

La vie de la jeune fille était fort monotone près de la vieille comtesse, vivant en dehors du mouvement mondain qui entraînait sa fille et ses petites-filles. Fort heureusement, Mme de Sambras avait un goût littéraire très sûr, et les lectures qu'elle se faisait faire par sa demoiselle de compagnie intéressaient toujours Inès. Celle-ci devait, en outre, complaire aux goûts mélomanes de la vieille dame en se mettant fort souvent au piano. Puis, elle aidait la comtesse dans d'interminables tapisseries, causait politique et littérature. A peine avait-elle chaque jour le temps nécessaire pour se rendre à une messe matinale, et, parfois, pour faire, dans l'après-midi, ses petites courses indispensables. Seule, l'après-midi du jour de congé mensuel de son frère lui était réservée, comme elle l'avait stipulé en entrant chez Mme de Sambras.

(A suivre.)

M. DELLY.